



Règlement CONCOURS



Le meilleur déguisement · Carnaval 2024 ·

Le concours du Meilleur déguisement pour le Carnaval 2024 est organisé par le Service Culture de la Ville de Domérat. Il aura lieu le samedi 17 février 2024 à partir de 16h30, place Bacchus, dans le Centre Bourg.

Article 1 : Candidature

La participation au concours est libre et gratuite.

Elle est ouverte à toute personne sans conditions ni restrictions.

Le concours dispose de 4 catégories de sélection :

- Le Meilleur déguisement Tout-petit jusqu'à 5 ans inclus
- Le Meilleur déguisement Mixte 6-17 ans
- Le Meilleur déguisement Adulte
- Le Meilleur déguisement Groupe

Il revient au concurrent ou au groupe de s'inscrire dans la bonne catégorie.

La demande d'inscription devra être faite en amont par le remplissage d'un formulaire, papier ou en ligne, disponible sur le site internet de la Ville de Domérat : <http://www.domerat.fr/>

Dans le cas d'une inscription papier, le document est à envoyer à l'adresse suivante :


Service Culture - Mairie de Domérat
7, rue du Treignat, 03410 DOMERAT

Les inscriptions se poursuivent le samedi 17 février, au stand de la Mairie, jusqu'à 16h00 dernier délai.

Article 2 : Déroulement de l'élection

L'élection se déroule devant le public et un jury.

Le jour de l'élection, chaque candidat devra se présenter en costume (pas de thématique restrictive), avec le maquillage, la coiffure et les accessoires correspondants.



A partir de 16h30, les candidats seront appelés à défiler un par un. Chacun défilera une fois dans le costume qu'il s'est choisi, l'emplacement prévu à cet effet.

Le défilé est libre : simple marche, danse, pause, selon la volonté du candidat.

Il sera présenté par l'animateur et se verra poser une ou deux questions à cette occasion.

L'absence du candidat à l'heure de son passage entraîne la disqualification immédiate de celui-ci.

Article 3 : Critères de sélection

Le jury, constitué de quelques personnes, attribue ses notes en fonction des critères suivants :

- tenue complète
- authenticité, fidélité à l'original
- qualité du costume
- originalité, prise de risque
- interprétation, aisance

Article 4 : Médiatisation de l'événement

La participation au concours pourra être filmée, photographiée et les voix enregistrées. Ces images et enregistrements peuvent faire l'objet d'une diffusion dans la presse, la télévision et les réseaux sociaux.

Pour ces raisons, les candidats sont amenés à signer une autorisation d'utilisation de droit à l'image au moment de leur inscription.

Article 5 : Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement, pour quelque raison que ce soit, sans aucun dédommagement et sans besoin de fournir une explication.

Contact organisation :
Service Culture - Mairie de Domérat
7, rue du Treignat, 03410 DOMERAT
contact@domerat.agglo-montlucon.fr
04 70 09 10 00

